

---

# Les femmes au cœur des violences

---

Entretien avec

Fériel Lalami-Fatès

**«Quand on aura l'indépendance... Quand la révolution socialiste sera accomplie... Quand on sera en paix...» La question de l'égalité des femmes est toujours reléguée au second plan. Victimes de violences physiques et morales au sein de la famille, victimes de discriminations sur le plan légal, maintenues en dépendance, cibles de tortures barbares au cours des massacres, enlevées pour des mariages de jouissance, les femmes disent non, s'organisent et luttent.**

Fériel est politologue. Elle a enseigné à l'Institut d'études politiques d'Alger 1984. Militante pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes depuis 1973, elle a notamment participé, en 1979, au collectif qui a dénoncé une mesure d'interdiction de voyager pour les femmes non accompagnées. Elle vit actuellement en France et est membre de l'APEL-association pour l'égalité, dont l'objet est de réunir les femmes qui luttent contre le Code algérien de la famille dont elles subissent les effets en France et de relayer la lutte des associations qui ont le même objectif en Algérie .

*— Quelle est votre opinion sur le déchaînement de la violence en Algérie? Et plus particulièrement, pensez-vous que l'égalité de droit entre les hommes et les femmes soit un enjeu important dans cette guerre larvée?*

Les femmes ne peuvent tolérer cette situation de violence. La plupart des femmes, qu'elles soient dans des partis ou dans des associations, n'ont eu de

---

Printemps 1998

cesse de la dénoncer. Elle leur est particulièrement insupportable parce qu'elles en sont souvent les victimes et qu'elles n'en sont pas initiatrices, alors qu'il y a des hommes qui en ont fait le choix. Depuis quelques années, surtout depuis 1994, les femmes ont subi des violences spécifiques: enlèvements, viols, tortures et assassinats y compris de femmes enceintes sous les formes les plus barbares. Nous sommes là dans une sorte d'acmé car les femmes algériennes connaissent très tôt la violence, d'abord dans la famille et ensuite dans la vie publique. Elles sont toujours sous contrôle et surveillance et, si elles se rebellent, le conflit se règle de façon violente. Dans les années 1970, lors des "*campagnes d'assainissement des mœurs*", les jeunes femmes étaient arrêtées, contrôlées, sans motif. Prenant le relais, des individus les vitriolaient. Ils s'autorisaient ainsi à leur interdire le port de la minijupe. Lors de la montée de l'islamisme, les prêches haineux contre les femmes dans les mosquées faisaient office de programme politique et économique. Le FIS à l'époque exploitait la détresse des jeunes exclus en désignant à leur vindicte les femmes les plus visibles: celles qui étudient, travaillent et militent pour l'égalité des droits.

Ma conviction profonde est que la question de l'égalité des droits est un enjeu démocratique essentiel. En fait, elle est au centre de la problématique de la construction démocratique, même si les acteurs politiques ne veulent pas l'admettre. Tout d'abord on ne peut envisager de démocratie sans égalité entre les citoyens. C'est un postulat. Mais dans un pays comme l'Algérie, la question de l'égalité entre les sexes repose sur la séparation entre Etat et religion. En effet, c'est sur une interprétation de l'islam que la discrimination juridique des femmes est organisée. Et c'est parce que le mouvement des femmes est, de par ses revendications, au cœur de la question de l'Etat de droit que les uns et les autres l'utilisent, mais plus pour servir leurs tactiques ponctuelles que par conviction.

— *A propos des violences, pensez-vous que les femmes soient plus particulièrement visées?*

Je ne crois pas. Quand il y a un massacre dans un village, on assassine la ou les familles, hommes, femmes et enfants de manière atroce. La particularité en ce qui concerne les femmes, c'est qu'on enlève les jeunes filles, parfois des fillettes pour les violer. Il y a là une rupture par rapport à la tradition, une atteinte à l'honneur du groupe familial. Ces enlèvements sont justifiés d'un point de vue religieux par les Groupes islamiques armés puisqu'ils leur donnent la forme du mariage de jouissance : *zaouadj el mouta'a* et que le partage des femmes comme butin de guerre (*ghanima*) est codifié selon des règles religieuses, par exemple un père et un fils ne peuvent se partager la même femme, etc. Il faut aussi dire que de nombreuses militantes ont été assassinées et notamment en février 1995,

Nabila Djahnine, présidente de l'association de femmes *Tighri net Mettouth* (Cri de femmes) de Tizi-Ouzou.

— *Revenons à la situation juridique des femmes. Pourriez-vous rappeler l'histoire et le contenu du Code de la famille de 1984?*

L'histoire de la codification du statut des femmes est une longue histoire de résistance des Algériennes à la légalisation de la tradition et au compromis politique. Après l'indépendance, et compte tenu du rôle stratégique joué par les femmes dans la guerre de Libération, tout le monde vivait sur l'illusion que les femmes avaient "*leur pleine place dans la société algérienne*", illusion entretenue par les discours démagogiques de Ben Bella. Je dis démagogiques parce que, à la différence de Bourguiba, il n'a pas, dès l'indépendance, traduit dans une loi les rapports dans la famille sur une base égalitaire. Des femmes ont alors tiré la sonnette d'alarme dont Fadela M'rabet qui était d'ailleurs interdite d'antenne à la radio et dont les ouvrages, publiés en France, ont été interdits en Algérie. Une grande manifestation de femmes le 8 mars 1965 montre qu'il y avait une attente, une demande.

Boumediène va à deux reprises, en 1966 et en 1973, essayer de promulguer une loi en matière de droit familial régi jusque-là par jurisprudence. Alors que dans les années 70 le droit est entièrement algérianisé, il n'y a rien en ce qui concerne le statut des femmes et les relations familiales. Les moutures préparées sous le régime de Boumediène relèvent du même esprit que le Code de la famille actuel. Elles ont suscité beaucoup d'opposition, y compris de la part de la très officielle Union des femmes algériennes. En 1979-80, le projet présenté sous le régime de Chadli est de même nature. Les quatre manifestations de 1981 en ont empêché l'adoption immédiate mais, en mai 1984, profitant du reflux des activités d'opposition dû à une vague de répression qui a frappé tous les milieux politiques, le pouvoir fait adopter subrepticement par l'Assemblée populaire nationale à majorité FLN le Code de la famille actuellement en vigueur.

— *Que pensez-vous des femmes islamistes qui se démarquent de vos positions?*

En tant que militantes, elles sont tenues de refléter le discours de leur parti sur le statut des femmes qui doit s'inspirer de la *chari'a*. Mais si on les interroge sur leurs aspirations (des enquêtes l'ont montré), on réalise qu'elles veulent poursuivre leurs études à un niveau avancé, exercer une profession, choisir leur mari et, parfois même, avoir une activité politique. D'ailleurs, on en trouve dans les instances du MSP. Elles refusent de se situer dans une démarche égalitaire au niveau du discours mais je considère qu'implicitement elles ont cette aspiration. Nous avons certainement

beaucoup plus de choses en commun que ce que leur impose le discours de leur parti.

— *Pourriez-vous rappeler les principaux éléments du Code de la famille?*

La logique du texte est fondée sur le principe de l'infériorité de la femme et organise son incapacité au sens juridique du terme. Ainsi, elle ne peut pas contracter seule son mariage même si elle est majeure. C'est son tuteur matrimonial (*wali*), le plus proche parent masculin, qui le fait pour elle. La polygamie réglementée est légale. Une fois mariée, elle doit obéissance à son mari. Elle n'a pas droit au divorce, sauf sous certaines conditions précisément énoncées ou après paiement d'une rançon (*khôl'*).

Mariée ou divorcée, la mère n'a que le droit de garde de ses enfants, c'est le père qui détient la tutelle. Elle ne transmet pas sa nationalité. L'héritage se fait sur une base inégalitaire: à même rang successoral, il est attribué deux parts pour un homme contre une part pour une femme. Une disposition a causé beaucoup de malheurs: celle qui oblige les femmes divorcées à quitter le domicile avec leurs enfants. Elles ne savent pas où aller, la crise aiguë du logement ne permettant pas à leur famille de les accueillir. Dans une conjoncture socio-économique très dure, cela a développé la prostitution, la délinquance juvénile. Les dégâts sociaux commis par ce Code sont énormes et je considère que c'est l'une des causes de la violence contre les femmes: c'est l'Etat qui nous désigne à la population comme un être soumis et à opprimer, ce qui nous rend très vulnérables. La perception générale des femmes produite par cette loi ne peut que les fragiliser.

— *Qu'en est-il de l'actuelle révision du Code de la famille?*

Depuis avril 1996, le gouvernement Ouyahia a décidé de travailler à l'amendement du Code. Il y a peut-être eu une prise de conscience de ses effets destructeurs grâce aux associations de femmes qui n'ont pas cessé, depuis son adoption, de les signaler. Le ministère de la Solidarité nationale et de la Famille a organisé des ateliers d'étude auxquels il a convié le parti de Nahnah ainsi que les femmes islamistes de la section féminine du Mouvement de la Société pour la paix (ex-Hamas). Les associations ont travaillé après que le Premier ministre lui-même ait promis que le résultat des travaux serait pris en compte pour la révision du Code. Les associations de femmes sont donc arrivées à une proposition commune de 22 amendements qui abolissaient la polygamie, rétablissaient le droit pour les femmes de se marier et de divorcer, librement d'exercer une tutelle conjointe à celle du père, le maintien à domicile des enfants avec le parent qui en a la garde, etc. Au début de février 1998, le ministère de la Solidarité a rendu publics des amendements gouvernementaux qui ne changent

presque rien au Code. Le seul article réellement modifié concerne le fait qu'une femme divorcée qui a la garde de ses enfants peut désormais rester dans sa maison. Nous sommes très clairement dans une situation de marchandage politique avec les islamistes qui ont sept ministres au gouvernement (MSP) et plus d'une centaine de députés (MSP: 69 et En-Nahda: 34) sans parler du FLN (62) qui a adopté ce Code il y a 14 ans. Les islamistes ne s'y sont pas trompés. Aussi bien au MSP qu'à En-Nahda, ils ont salué ces amendements *"inspirés des préceptes de la chari'a"*. Quand il s'est agi de démontrer la figure monstrueuse de l'islamisme radical, le pouvoir a utilisé les femmes et leur dénonciation des violences islamistes, et cela l'a beaucoup servi notamment au niveau de l'opinion internationale. Mais quand il s'agit de leur reconnaître des droits élémentaires, ce sont elles qui sont sacrifiées en premier dans la négociation politique. C'est pourquoi le mouvement des femmes n'a bien évidemment aucun intérêt à pactiser avec les islamistes qui ont choisi une stratégie d'action violente qui n'a profité qu'au renforcement du pouvoir en affaiblissant les forces démocratiques par la terreur, la mort et l'exil. Mais elles n'ont pas davantage intérêt à être dans une tactique d'alliance avec le pouvoir, alors qu'il n'a jamais fait la moindre concession à leurs revendications. C'est toujours sur les droits des femmes qu'il cède aux courants conservateurs, l'argument avancé étant toujours le même: *"Ce n'est pas le moment, ce n'est pas la priorité actuelle"*. De fait, nous sommes toujours reléguées au second plan: *"Quand on aura l'indépendance... Quand la révolution socialiste sera accomplie... Quand on sera en paix..."* C'est un raisonnement cynique et erroné, cynique parce que la moitié de la population souffre de cette situation, erroné parce que la condition faite aux femmes est l'un des facteurs de la violence qui meurtrit l'Algérie aujourd'hui et aussi parce qu'à force de reléguer les problèmes essentiels à plus tard la situation devient de jour en jour plus explosive. On ne peut pas penser régler politiquement la crise algérienne en l'appuyant sur la négation des droits de plus de 50% de la population.

— *Nous avons parlé de deux types de violences contre les femmes, les violences "symboliques" et les violences physiques. Dans l'enseignement, retrouve-t-on la première, c'est-à-dire l'hypothèse de l'infériorité de la femme?*

Oui, bien sûr. Il y a ce que les sociologues ont remarqué, dans les ouvrages scolaires où l'on impose une image de la femme (rôle domestique), à quoi il faut ajouter les cours d'éducation religieuse dispensés par des personnes peu formées qui reproduisent une vision très traditionaliste des femmes, légitimée selon eux par la religion.

— *Quel est le pourcentage de femmes qui travaillent?*

Il n'y a que 8% de la population féminine qui travaillent. C'est le chiffre le plus faible du Maghreb. Le reste est constitué de femmes à la recherche d'un emploi (4,5%), de filles ou de femmes poursuivant leurs études et de femmes au foyer (73%). Il y a une demande en augmentation des femmes qui veulent travailler, qui n'est pas contrariée par les familles parce que la baisse du pouvoir d'achat les y contraint. Le marché de l'emploi leur est fermé. Le chômage féminin est plus long et plus important que celui des hommes déjà très élevé.

— *Pensez-vous que l'interruption du processus électoral en 1991 a favorisé la violence actuelle ou a contrario que sa non-interruption aurait accru la violence contre les femmes?*

Les raisonnements se renvoient dos à dos. Certains pensent que l'interruption du processus électoral est le seul facteur à l'origine de la violence et d'autres trouvent dans cette violence une justification de leur soutien à l'interruption des élections parce que le FIS aurait révélé, ces dernières années, sa vraie nature. Je trouve qu'aujourd'hui la question est plutôt de savoir comment on se positionne par rapport à la violence. J'ai été parmi celles qui l'ont condamnée sous toutes ses formes y compris celle de la répression. Parallèlement, nous avons été dès le début intransigeantes sur la violence justifiée et parfois revendiquée par le FIS, parce que des femmes l'avaient subie et que rien ne justifie l'assassinat d'intellectuels, de journalistes, d'artistes, quelles que soient leurs opinions. Je crois que cette absence de rigueur explique la division des démocrates algériens que tous déplorent. Elle a, un temps, divisé le mouvement des femmes pour l'égalité des droits. En 1992, des associations de femmes avaient fait le choix du "moindre mal". Personnalités féminines et associations étaient médiatisées pour dénoncer les crimes revendiqués par les islamistes, crimes qui leur ont fait oublier de parler de leur absence de droits. Ce n'est qu'à partir de 1996, quand le président a ratifié la Convention pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes, mais avec des réserves liées au Code de la famille, la vidant ainsi de son sens, qu'il y a eu un sursaut. Les femmes ont alors replacé la question de leur statut au cœur du mouvement. D'ailleurs, nous-mêmes en France, avons suivi la même trajectoire: tout en respectant les différences d'approche sur certains problèmes, nous fonctionnons en coordination pour tout ce qui concerne les droits des Algériennes.

— *Attendez-vous un soutien de la communauté internationale et que pensez-vous de l'idée de la commission d'enquête internationale?*

Il y a une solidarité internationale qui s'exprime. Chaque 8 mars, avec les associations de femmes françaises, nous avons été solidaires et elles ont été solidaires. Ce que nous attendons de la communauté internationale, c'est

une prise de conscience de la réalité complète de la situation des Algériennes. En ce qui concerne la commission d'enquête internationale, je ne pense pas que ce soit une bonne idée. Mes arguments ne sont pas ceux du pouvoir, c'est-à-dire ceux de l'ingérence dans les affaires intérieures qui est irrecevable, quand on sait la situation dans laquelle les exigences du FMI nous plongent. Mais il me semble qu'en faisant cette proposition, il y a risque de minimiser, voire de se substituer aux efforts internes pour obtenir des clarifications sur la responsabilité du pouvoir et de la police. Je trouve étonnant que la presse française n'ait pas relayé le débat parlementaire sur cette question. Il devrait se poursuivre lors de la présente session. C'est très important qu'il ait lieu en Algérie, que les Algériens le suivent à la télé, dans les journaux. Une Commission nationale d'enquête sur les massacres pose les questions du libre accès à l'information, de la justice indépendante, des droits du citoyen, du rôle de l'armée, etc. C'est ainsi qu'il peut y avoir des avancées. En revanche, une Commission d'enquête internationale placée sous l'égide de l'ONU ne recueillerait pas la confiance des Algériens surtout depuis la guerre contre l'Irak en 1991, sans parler de la situation au Moyen-Orient. La conviction est très profonde en Algérie que le droit international s'applique de manière très inégale selon les pays considérés.

*— En vous écoutant, je suis frappée par la contradiction entre un Etat peu démocratique et une floraison d'associations dans tous les domaines...*

C'est juste. L'Algérie est très contrastée. C'est le produit de décennies de luttes. Il y a des espaces de liberté qui sont défendus avec acharnement. L'Assemblée nationale, malgré la présence dominante du parti au pouvoir (plus de 40%), contribue par des débats publics où l'on entend les arguments de certains partis d'opposition, à intégrer le débat contradictoire dans la conscience des citoyens. La presse algérienne qui se heurte à toutes sortes de difficultés (économiques, harcèlement judiciaire, etc.) y contribue ainsi qu'à la défense des libertés d'expression et d'information. Et puis il existe un grand réseau associatif qui participe à une construction démocratique en impliquant les Algériens dans la vie de leurs quartiers, dans le traitement des problèmes politiques, sociaux, culturels, scientifiques. Malgré les pénibles conditions de vie et la peur ambiante, des associations se créent tous les jours et je trouve ce signe de vitalité très encourageant. C'est tout cet élan qu'il faut aussi connaître, dont il faut parler et qu'il faut encourager.

*Propos recueillis par*  
Régine Dhoquois-Cohen

---

Printemps 1998